



AMICALE LAÏQUE CESAIRE LEVILLAIN

Activités Artistiques, Culturelles et Sportives

Ville de Grand Quevilly

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration **A l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle**

Chers Adhérents,

Conformément à la loi et aux Statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Association durant l'exercice clos le 30 juin 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels du dit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

Activité de l'Association

Crise sanitaire Covid- 19

La crise sanitaire de la Covid-19 et les dispositifs de confinements et de couvre-feu qui ont été instaurés par les autorités gouvernementales sur l'ensemble du territoire français entre le 29 octobre 2020 et le 20 juin 2021, ainsi que les contraintes liées aux recommandations sanitaires en vigueur ont impacté les activités de l'association pour l'exercice clos le 30.06.2021.

Les activités incompatibles avec le dispositif de confinement, de couvre-feu et l'état d'urgence sanitaire ont été mises en sommeil. Pour l'ALCL, toutes les sections Artistiques, Culturelles et Sportives ont été impactées.

L'association a adopté les mesures nécessaires pour répondre à cette situation et limiter les charges d'exploitation, notamment en mettant en place le chômage partiel pour tous les salariés. L'ALCL a fait la compensation pour tous les éducateurs salariés au 30/06/2021.

La plupart des activités n'a pu reprendre qu'en fin de saison (à partir du 20 mai selon les activités).

Le caractère évolutif de la crise sanitaire et des mesures adoptées par le gouvernement ne permet pas à l'association d'en apprécier avec précision l'impact chiffré éventuel sur les comptes de l'exercice en cours et sur le prochain exercice.

Divers :

Le Bureau Directeur a démissionné dans son intégralité la veille de l'assemblée générale du 25 juin 2021, à la suite de propos injurieux et déplacés venant de la section Hand-Ball. Le Bureau Directeur après une réunion avec Monsieur Le Maire, nous avons décidé de gérer les affaires courantes de fin de saison, des contrats de travail de début de saison dans l'attente du report de l'AGO pour les comptes clos au 30-06-2020.

Le nouveau Bureau, issu du Conseil d'Administration du 04/10/2021, réélu a repris le travail avec une équipe diminuée.

Les comptes sont arrêtés sans la réintégration de fonctionnement de la section Rugby / CROQ pour avoir une situation globale de leur fonctionnement annuel.

Évolution prévisible et perspective d'avenir :

Notre association enregistre dans ses comptes au 30/06/2021 un excédent de 106.758,14 €, ce qui ramène le montant des fonds propres à -78.372,65 € (- 185.130,79 au 30/06/2020).

La situation de trésorerie continue de s'améliorer, passant d'un solde net de 120.533,72 € au 30 juin 2020 à 153.171,59 € au 30 juin 2021.

L'association a fait l'objet d'une notification de rappel de cotisations par les URSSAF en mai 2018 d'un montant total de 60.685 € (hors pénalités de retard), portant essentiellement sur l'absence de déclaration et versement de cotisations sociales sur les indemnités versées aux sportifs non-résidents en France sur la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016. Cette notification a été confirmée en novembre 2018 pour un montant de 66.934 €, pénalités comprises.

L'association a déposé en janvier 2019 un recours à la Commission de Recours Amiable qui a notifié son rejet en mars 2019. L'association a saisi en avril 2019 le Pôle Social du Tribunal de Grande Instance.

Le jugement rendu par le tribunal judiciaire de Rouen fin octobre 2020 déboute l'association de son recours.

L'association ayant décidé de ne pas faire appel de la décision, la dette correspondante est exigible et est donc constatée dans les comptes arrêtés au 30 juin 2020.

Une provision de 110.000,00 € pour risques concernant une éventuelle rectification par l'URSSAF sur la période postérieure à 2017 a également été constituée sur l'exercice 2019/2020.

Nous avons missionné notre conseil pour la négociation avec l'URSSAF d'un étalement de cette dette d'un montant total de 66 934 € sur une période d'environ 3 ans.

La situation financière de l'ALCL étant en nette amélioration, nous avons choisi de régler un montant plus important au départ de façon à alléger les mensualités suivantes.

La somme de 28 247,00 € a été réglée le 25/04/2021.

Le solde de la dette est étalé de mai 2021 à novembre 2023 à raison de 1.000,00 € mensuels ; les pénalités seront à négocier au terme de l'étalement.

Résultats - Affectation

Situation et évolution de l'activité de l'Association au cours de l'exercice :

Pour une comparaison logique, il convient de prendre le montant des charges sans la provision pour risque soit 590.568,07 € pour 2019/2020

- Baisse des produits - 17,69 %
- Baisse des charges - 36,71 %

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif

PRODUITS

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021, le **montant total des produits** s'élève à 480.525,76 € contre 583.784,07 € pour l'exercice précédent, soit une baisse de 17,69 %.

Concernant le poste « sponsors », nous avons obtenu 5.963,46 € pour 20.815,00 € l'an passé, ce qui représente une baisse de 71,35 %.

Le montant des cotisations passe de 196.810,43 € à 95.445,66 soit une baisse de 51,50 %. L'ALCL a mis en place pour ses adhérents ayant réglé la totalité de leur cotisation, un système d'avoir de la saison 2020-2021 pour une réinscription sur la saison 2021-2022. Cela représente un montant total de 46.109,60 €.

Le montant des **subventions versées par la Ville** s'élève à 202.080,00 € pour l'exercice clos au 30 juin 2021, incluant une subvention pour perte d'adhérents dû à la Covid 19 de 11.580,00 €.

CHARGES

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021, le **montant total des charges** s'élève à 373.767,41 € contre 700.568,07 € (incluant une provision pour risque de 110.000,00 €) pour l'exercice précédent

Nous notons une baisse du poste **Salaires et Personnel extérieur à l'entreprise** (éducateurs et auto-entrepreneurs) passant de 183.947,75 € à 173.509,88 €, soit une diminution de 10.437,87 € (- 5,67 %).

Les postes de déplacements passent de 51.633,79 € à 15.534,47 €. Cette année la saison sportive s'est arrêtée en octobre en raison des différents confinements et couvre-feu, ce qui explique ce montant.

Le **résultat net** pour l'exercice est de + 106.758,14 € contre - 116.784,00 € pour l'exercice précédent.

Au 30 juin 2021, le **solde net de trésorerie** s'élève à + 153.171,59 € (+ 120.533,72 € au 30 juin 2020).

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un excédent de + 106.758,14 € (voir détail en annexe)

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Report à nouveau	- 224.119,21 €
Excédent de l'exercice	+ 106.758,14 €

Soit un report à nouveau de - 117.361,07 €

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code du Commerce :

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code du Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Administration et Contrôle de l'Association :

Nous vous précisons que le mandat de Michael BRAGA, Céline DESSERTENNE, Marie GONCALVES, Sylvie METOT et Didier THIEULIN arrivent à expiration.

Votre Conseil d'Administration vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote

Document établi à l'issue du Conseil d'Administration du 22 novembre 2021